



Compte-rendu du bureau

du 23 juin 2016

LE PRÉSIDENT

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille seize, le 23 juin, à 19 heures 30, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni « Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 16/06/2016

ÉTAIENT PRESENTS :

BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHANTEAU : M. Jannick VIE
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET
ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. Olivier CARRE , M. Michel MARTIN , M. Philippe LELOUP , Mme Muriel SAUVEGRAIN , Mme Béatrice BARRUEL
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO
INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU
MARDIE : M. Christian THOMAS
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER
ORLEANS : M. François LAGARDE , M. Serge GROUARD
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	29
Nombre de délégués en exercice	29
Quorum	15



TD 04 - Action foncière - Commune de Saran - Parc d'activités des Vallées - Vente d'un terrain - Signature d'une promesse de vente et d'un acte de vente avec la société Entrepologic.

Le bureau a :

- décidé de vendre à la société Entrepologic domiciliée parc d'activités des Vallées à Saran, ou à toute personne morale dans laquelle cette dernière détiendrait des droits, qu'elle pourrait se substituer dans la présente opération, le terrain situé sur la commune de Saran, parc d'activités des Vallées, RD 2020 et cadastré section AO numéros 14, 152, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 204, 223, 224, 291, 311, 312, 313, 315, 318, 319, 322, 323 pour une contenance totale de 20 995 m², moyennant le prix de 735 000 euros hors taxe, payable en deux versements égaux de 367 500 €, le premier à la signature de l'acte authentique destinée constater la vente et le second un an plus tard à la date anniversaire de la signature de l'acte. Le paiement du deuxième versement devra être garanti par une caution bancaire. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur. La vente sera soumise aux taxes et droits communs des mutations immobilières.

- autorisé Monsieur le Président à signer la promesse unilatérale de vente et l'acte de vente correspondants ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

VILLE ET HABITAT

VH 01 - Habitat-Logement – Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin (Les Végétales) – Construction de 34 logements sociaux (24 PLUS et 10 PLAI) – Annulation d'une opération – Retrait d'octroi de subvention et d'agrément - Résiliation de la convention de cofinancement signée avec la SA HLM Vallogis (Bâtir Centre).

Le bureau a:

- approuvé le retrait d'octroi de la subvention PLUS de 21 600 €, attribuée au titre des crédits délégués pour la construction par la SA HLM Vallogis (Bâtir Centre), de 24 logements, situés 36 route d'Orléans à La Chapelle-Saint-Mesmin et résilier la décision de cofinancement afférente ;

- approuvé le retrait d'octroi de la subvention PLAI de 120 000 € attribuée par l'Etat, au titre des crédits délégués, pour la construction par la SA HLM Vallogis (Bâtir Centre), de 10 logements situés 36 route d'Orléans à La Chapelle-Saint-Mesmin et résilier la décision de cofinancement afférente ;

- approuvé le retrait d'octroi de la subvention PLAI, de 53 400 € réservée au titre de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, pour la construction par la SA HLM Vallogis (Bâtir Centre), de 10 logements, situés 36 route d'Orléans à La Chapelle-Saint-Mesmin et résilier la convention de cofinancement afférente ;

- approuvé le retrait d'octroi de la subvention PLUS, de 28 783 € réservée au titre de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, pour la construction par la SA HLM Vallogis (Bâtir Centre), de 24 logements, situés 36 route d'Orléans à La Chapelle-Saint-Mesmin et résilier la convention de cofinancement afférente ;

L'enveloppe financière réservée en 2011, pourra être affectée à une autre opération.

⇒ autorisé Monsieur le Président à signer les décisions relatives à l'annulation de cette opération.



VH 02 - Habitat-Logement – Commune de Saint-Jean-le-Blanc (Clos de la Cerisaille) – Acquisition en VEFA de 12 logements sociaux (8 PLUS 4 PLAI) – Annulation d'une opération – Retrait d'octroi de subvention et d'agrèments » Résiliation de la convention de cofinancement signée avec La SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin.

Le bureau a :

- approuvé le retrait d'octroi des 8 agrèments PLUS délivrés au titre de l'Etat pour l'acquisition en VEFA par La SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin, de 8 logements, situés rue de la Cerisaille à Saint-Jean-le-Blanc et résilier la décision de cofinancement afférente ;
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 6 000 € attribuée, par l'Etat, au titre du dispositif « 1 pour 1 » pour l'acquisition en VEFA par La SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin, de 12 logements 8 PLUS et 4 PLAI), situés rue de la Cerisaille à Saint-Jean-le-Blanc et résilier la décision de cofinancement afférente ;
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 26 000 € attribuée, par l'Etat, au titre des crédits délégués, pour l'acquisition en VEFA par La SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin de 4 logements PLAI, situés rue de la Cerisaille à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et résilier la décision de cofinancement afférente ;
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention PLUS de 17 955 €, réservée au titre de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, pour l'acquisition en VEFA, par La SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin, de 8 logements situés rue de la Cerisaille à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et résilier la convention de cofinancement afférente ;
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention PLAI de 21 360 €, réservée au titre de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, pour l'acquisition en VEFA, par La SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin, de 4 logements PLAI situés rue de la Cerisaille à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et résilier la convention de cofinancement afférente ;

L'enveloppe financière réservée en 2014, pourra être affectée à une autre opération.

- autorisé Monsieur le Président à signer les décisions relatives à l'annulation de cette opération.

Fait à Orléans, le **27 JUIN 2016**

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE
AVIS AU PUBLIC
Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Aggl'O – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.
La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.